

**Centre Municipal de Santé**

**REF : CMS2017003**

**Signataire : FG/HA**

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

**RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG**

**OBJET : Adoption d'une tarification pour 5 actes orthodontiques**

**EXPOSE :**

Suite à la signature de l'accord National qui régit les relations entre les caisses et les gestionnaires de centres de santé, la Ville a signé avec la CPAM le contrat d'accès aux soins dentaires et s'est donc engagée à modérer les augmentations des tarifs pratiqués pour les soins prothétiques et orthodontiques.

Pour autant, des actes réalisés par le centre de santé ne donnent lieu jusqu'ici à aucune tarification alors qu'ils engendrent un coût pour la Ville.

Il est donc proposé de mettre en vigueur des tarifs pour les 5 actes suivants :

Perte appareil fonctionnel simple (acte hors nomenclature) : 100 €

Réparation appareil fonctionnel (acte hors nomenclature) : 80€

Remplacement bague ou bracket (acte hors nomenclature) : 50 €

Ortho surveillance sur 6 mois = 70 euros (dont 21,50€ remboursés par la sécurité sociale)

Ortho contention 2<sup>ème</sup> année = 150 € (dont 75,25€ remboursés par la sécurité sociale)

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 23 MARS 2017**

Présents :..... 34

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

**Secrétaire de séance :** Mme FAGARD Alice

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de la Santé Publique

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2017003

Signataire : FG/HA

**OBJET : Adoption d'une tarification pour 5 actes orthodontiques**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L.162-32-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 et L.1435-11, L.6321-1, R1435-16 à R.1435-36 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23/03/2017 autorisant la signature de l'accord national destiné à organiser les rapports entre les Centres de santé et les Caisses d'Assurance maladie ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23/03/2017 autorisant la signature du contrat d'accès aux soins dentaires;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de créer une tarification pour 5 soins orthodontiques qui sont aujourd'hui réalisés gratuitement;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le centre municipal de santé à appliquer la tarification suivante :

Perte appareil fonctionnel simple : 100 €  
Réparation appareil fonctionnel : 80€  
Remplacement bague ou bracket : 50 €  
Ortho surveillance sur 6 mois = 70 euros  
Ortho contention 2<sup>ème</sup> année = 150 €

Les recettes sont titrées sur la ligne 503A-70-70688

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

